



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 37502

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset, expose a M le ministre de l'agriculture qu'a l'occasion de l'examen des dossiers de la commission de l'agriculture et de l'aménagement rural, le conseil general de Loire-Atlantique s'est felicite de la recente decision de la Commission des communautes europeennes de transferer a la France 100 000 tonnes de lait du quota ventes directes vers le quota laiterie. Ce nouveau transfert intervient apres celui de 140 000 tonnes obtenu en juillet 1987, qui avait permis de limiter le paiement des penalites aux producteurs depassant leurs references de 20 000 litres en zone de plaine et de 40 000 litres en zone de montagne. Cependant, au moment ou s'acheve la campagne laitiere 1987-1988, et a la veille de la conference annuelle agricole, l'assemblee departementale exprime sa plus vive inquietude quant a la repartition de ces 100 000 tonnes. En consequence il lui demande s'il ne serait pas possible qu'une partie de cette reference complementaire soit attribuee a la region des Pays de la Loire dont la production a baisse de 3,6 p 100 entre avril 1987 et janvier 1988 au prix de lourds sacrifices pour les producteurs laitiers ?

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37502

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 940